

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 80

Pouvoirs : 5

Membres votants : 85

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume.

Délibération n° 135/2020 : Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne

Le Contrat de Territoire Eau et Climat est un outil de planification développé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du renforcement de sa politique contractuelle. Il vise à permettre une meilleure protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Deux thématiques prioritaires ont été identifiées à l'échelle du bassin versant de la Risle et ont été intégrées à ce contrat. Il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et de l'assainissement collectif.

Le périmètre du contrat couvre globalement le bassin versant de la Risle et de la Charentonne, il a été quelque peu adapté en fonction de l'émergence de CTEC sur les territoires voisins vers lesquelles il était plus opportun de rattacher certaines zones périphériques du bassin versant.

Les 12 structures suivantes sont adhérentes au projet :

- Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (SMBVR),
- Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM),
- Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC),
- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN),
- Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA27),
- Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA61),
- Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN),
- Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA),
- Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle (CCPAVR),
- Communauté de Communes des Pays de L'Aigle (CCPA),
- Commune d'Épaignes,
- Commune de St Georges du Vièvre.

Ces structures sont compétentes en gestion des milieux aquatiques et/ou en assainissement collectif.

De par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle, de par son engagement dans le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Risle Charentonne et de par l'exercice à la fois de la compétence GEMAPI et à la fois de la compétence assainissement, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est la structure porteuse du CTEC.

Le contrat propose une planification sur 4,5 ans d'actions permettant de répondre aux enjeux tels que :

- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- La restauration hydromorphologique et des champs d'expansion de crues,
- La préservation et la restauration des zones humides,
- L'acquisition de connaissances par des études globales,
- La communication en matière d'eau et de climat,
- La réduction des rejets d'eaux usées par temps sec et temps de pluie.

Le contrat est assorti d'une aide à l'animation relative à la gestion des milieux aquatiques et permettra une majoration du taux de subvention de 80 à 90 % pour les travaux ambitieux de restauration de la continuité écologique (effacement d'ouvrages et renaturation de cours d'eau).

Le contrat garantit également la priorisation du financement des actions inscrites par rapport aux actions hors contrat.

Le montant des actions du contrat s'élève à 27 753 000 € dont 17 730 000 € concernent l'assainissement collectif et 10 023 000 € les milieux aquatiques, pour l'ensemble des structures signataires.

Dans ce contrat, pour le volet milieux aquatiques, l'Intercom Bernay Terres de Normandie y a inscrit des études et des travaux de restauration de la continuité écologique de la Charentonne et ses affluents, des travaux de restauration de champs d'expansion de crue et de berges, la mise en œuvre de plans de gestion de zone humides, des travaux de restauration de zones humides et de mares.

Sont également intégrés au contrat des études telles que : l'étude de révision du Schéma d'Aménagement et de GEstion de l'Eau de la Risle (SAGE de la Risle), une étude de trame verte et bleue, une étude hydraulique multicritères spécifique à la commune de Bernay et une étude de gestion des zones humides de plateaux.

Sur le volet milieux aquatiques les actions prévues par l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'élèvent à 3 282 500 €. Ce montant inclut l'animation rivière (correspondant à un équivalent temps plein) et l'animation du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux et du CTEC (correspondant à 0,6 équivalent temps plein).

Concernant l'assainissement collectif, pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le contrat prévoit la construction de deux nouvelles stations d'épuration, l'une à Broglie et l'autre à Grand-Camp, l'extension d'un réseau de collecte d'eaux usées à Serquigny permettant la suppression de rejets directs dans la Risle ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux à l'échelle du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'ensemble du volet « assainissement collectif » prévu au contrat pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'élève à 6 800 000 €.

Ainsi, par le biais du CTEC du bassin versant de la Risle et de la Charentonne, l'Intercom Bernay Terres de Normandie contractualise avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie des projets à hauteur de 10 082 500 € et s'engage à réaliser 40 % des actions à mi-contrat.

La présente délibération a donc pour objet de proposer au Conseil Communautaire la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie précisant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière d'environnement et en particulier de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations (GEMAPI) ainsi qu'en assainissement collectif ;

Sur proposition du bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne,

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
80	5	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-135_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020